

**BFM Business TV**  
**Emission : Intégrale Placements**

Script :

Cédric DECOEUR, Présentateur : Bruno Le Maire qui va débiter sa conférence de presse dans une toute petite poignet de seconde pour évoquer ce rapprochement entra la CDC, La Poste et la CNP Assurances.

Bruno LE MAIRE, Ministre de l'Économie et des Finances : Ici, au ministère de l'Économie et des Finances, en compagnie de Sophie Errante, présidente de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts, Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts et de Philippe Wahl, président de La Poste. Je vous annonce que l'État a décidé de créer un grand pôle financier public autour de la Caisse des dépôts et de La Poste. Ce pôle financier disposera de ressource de plus de 1 000 milliards d'euros qui en fera un des pôles financiers publics les plus importants au monde. Ce pôle financier public aura pour vocation première le développement des territoires. Il pourra aider notamment au financement des collectivités locales, des maisons de service public, du développement du très haut débit partout en France et de l'accompagnement des personnes âgées. Cette opération renforce également La Poste, elle lui permettra de se développer dans les services financiers qui sont l'un des piliers de son activité avec la logistique, le courrier et le service numérique. Cette opération de création d'un grand pôle financier public sera autorisée par la loi sur la croissance et la transformation des entreprises, que je présenterai à partir de la semaine prochaine à l'Assemblée nationale sous forme d'un amendement du gouvernement que je déposerai lundi prochain. La Caisse des dépôts et La Poste saisiront formellement l'autorité des marchés financiers, une fois que la loi Pacte sera promulguée. L'opération sera donc engagée avant la fin de l'année 2019. Cette opération conduira la Caisse des dépôts à apporter sa participation de la CNP à La Poste, la Caisse des dépôts deviendra ainsi l'actionnaire majoritaire de La Poste au côté de l'État. Je tiens à rappeler que le président de La Poste continuera à être nommé par le président de la République. La Poste restera un grand service public national et une entreprise 100 % publique. Cette opération, elle est l'illustration de la transformation que nous portons avec le président de la République et le Premier ministre, de l'Économie française et de nos services publics. Nous croyons aux services publics, nous croyons aux territoires et nous souhaitons permettre à la Poste de se développer et de rapprocher la Caisse des dépôts et La Poste au service du développement des territoires. Mais nous savons aussi que le maintien de service public performant, de service public utile à nos concitoyens passe par leur transformation en profondeur. Je rappelle que La Poste est confrontée à une transformation majeure de son activité et notamment à la baisse de l'activité du courrier qui est de l'ordre de 7 % par an, qui lui fait perdre de l'ordre de 560 millions d'euros de chiffres d'affaires chaque année. L'activité courrier de La Poste, je parle sous le contrôle de Philippe Wahl, elle est passée de 80 à 40 % du chiffre d'affaires de La Poste en l'espace de 30 ans. Vous voyez bien qu'il y a une nécessité absolue de réinventer les activités de La Poste. Je tiens de ce point de vue là à saluer le travail remarquable qui a été fait par le président de La Poste, Philippe Wahl, par le président de la Banque Postal, Rémy Weber, qui est présent parmi nous et par tous les postiers qui ont fait un travail de transformation de ce service public qui mérite la reconnaissance de la nation tout entière. La manière dont La Poste s'est transformée et dont les postiers ont porté chacun d'entre eux, partout sur les territoires, cette transformation de La Poste, est tout à fait exemplaire. Et je considère que la création du pan public financier marque désormais une étape historique dans l'histoire de La Poste qui, je le rappelle, a au moins six siècles d'existence. Cette opération enfin, elle s'inscrit, chère Sophie Errante, dans la politique du gouvernement et de la majorité en faveur des territoires, en faveur des services publics. Elle vient compléter le plan Très-Haut-débits, la création de l'agence des territoires, la création de la Banque des territoires que j'avais eu l'occasion de saluer avec le directeur général de la Caisse des dépôts, Éric Lombard, et avec le nouveau directeur de cette banque des



territoires, Olivier Sichel, qui est présent aussi parmi nous. Vous voyez bien que nous marquons avec cette opération de création d'un grand pôle financier public une étape historique, non seulement dans l'histoire La Poste, non seulement dans l'histoire de la Caisse des dépôts. Mais également dans l'histoire de notre nation en assumant une singularité française. Nous croyons au rôle de l'État, nous croyons au rôle des services publics dans le financement du développement des territoires français. Et nous estimons que, pour garder un développement favorable à tous les territoires mais pas uniquement aux grandes métropoles ou les territoires les mieux lotis, il faut aussi s'appuyer sur le pouvoir de la puissance publique. Je vous remercie, et je vous laisse poser toutes les questions sur l'annonce que je viens de vous faire.

Cédric DECOEUR : Bruno Le Maire depuis Bercy pour l'annonce de ce rapprochement...

Armelle LEVY, Journaliste RTL : Bonjour, Armelle Levy...

Cédric DECOEUR : ... entre La Poste et CNP Assurances

Bruno LEMAIRE : Je vais laisser le président de La Poste répondre.

Philippe WAHL, Président-Directeur Général du groupe La Poste : Pour La Poste, ça veut dire un apport de fonds propre très important, un soutien à son développement, des capacités financières supplémentaires, un pôle de banque assurance publique, Banque Postale-CNP, dirigé par Rémy Weber, plus puissant, plus solide, donc des moyens de développement et de transformation. Ça assure la pérennité de notre développement, c'est une opération absolument majeure et très importante pour le développement de notre groupe. Elle est historique.

Matthieu PROTARD, Journaliste de Reuteurs : Matthieu Protard de Reuteurs. Est-ce qu'il est prévu dans le cadre de cette opération de procéder à une augmentation de capital de La Poste ?

Philippe WAHL : Oui, bien sûr. Ce qui se passe, c'est que quand vous développez une entreprise, vous avez besoin de fonds propres, ces fonds propres, ils peuvent soit être apportés en cash, soit être apportés par des actifs. Le choix qui a été fait par nos deux actionnaires, l'État, par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, la Caisse des dépôts, Sophie Errante, Éric Lombard, c'est de nous apporter des actifs. La part détenue par la Caisse des dépôts et l'État dans la CNP nous sera apportée et ça représente une somme d'augmentation de capital, de fonds propres supplémentaires et vous savez que pour se développer, les entreprises ont besoin de fonds propres supplémentaires. C'est donc une augmentation de capital qui sera apportée par le transfert de la participation de la Caisse des dépôts dans la CNP.

Journaliste : Pouvez-vous détailler l'actionnariat de CNP Assurances à l'issue de cette opération parce qu'il y a aussi un actionnaire BPCE, donc, que lui arrive-t-il ? Et pourriez-vous, un peu, détailler la logique de construire un banque-assureur, la Banque Postale, CNP Assurances, quelle synergie, quel est le nouveau profil du groupe ?

Éric LOMBARD, Directeur général de la Caisse des dépôts et consignations : Bonjour à toutes et à tous. Sur la logique de construire un banque assureur, c'est un modèle qui marche très bien en France, il y a d'autres exemples. En fait, ce modèle existe déjà, c'est celui de CNP Assurances qui est déjà un banque assureur qui a plusieurs partenaires, les deux plus importants étant notamment déjà la Banque Postale, première partenaire en termes de volume d'activité, BPCE qui est un autre actionnaire historique et d'une très grande importance. Mais CNP Assurances a des partenaires importants en Espagne et en Italie et a signé, hier, et c'était annoncé ce matin, le renouvellement d'un partenariat est très important avec la Caixa, au Brésil. Donc, ce modèle multi partenarial va être prolongé mais son enracinement auprès des réseaux de la Banque Postale va être renforcé par cette situation puisqu'après que les titres détenus par la Caisse des dépôts dans CNP Assurances auront été apportés à La Poste, La Poste les apportera à la Banque Postale pour constituer un banque assureur sur le modèle des autres banques assureurs français qui sont détenus eux-mêmes par des réseaux bancaires, ce qui permettra d'améliorer les synergies opérationnelles entre les deux réseaux. En matière d'actionnariat, aujourd'hui, au-delà des 42 % détenus par la Caisse des dépôts, l'État détient 1 % et puis, il y a une partie importante qui est détenue une ligne, Sopassure,



qui est partagée la Banque Postale et BPCE dans le cadre d'accord dont l'échéance est fixée à la fin de l'année 2019. Et donc, très logiquement, à l'issue de cette année, les actionnaires de Sopassure retrouveront une participation directe au capital de CNP Assurances, donc, la Banque Postale verra sa participation directe augmentée de l'apport qui aura été fait par la Caisse et par La Poste.

Cédric DECOEUR : On suit toujours cette conférence de presse liée au mariage entre La Poste, la CNP Assurances et la CDC.

Éric LOMBARD : Nous sommes convaincus que pour CNP Assurances, c'est un projet qui est porteur de sens et aussi porteur de développement. La stratégie de CNP Assurances, c'est une stratégie qui a été couronnée de succès au cours des dernières années et elle doit être poursuivie et qui sera renforcée par l'ancrage qui sera donnée par la présence à son capital de la Banque Postale. Ce développement de valeur bénéficiera à tous les actionnaires actuels et futurs. Par ailleurs, CNP Assurances, c'est un grand partenaire d'assurance également de BPCE et ce partenariat peut tout à fait s'appuyer sur le maintien de BPCE au capital de CNP Assurances.

Solenne LE HEN, Journaliste France Info : Solenne Le Hen à France Info. Monsieur Wahl, si je me trompe, la Banque Postale ou La Poste en tout cas vendaient déjà des produits CNP, qu'est-ce que cette opération va changer très concrètement dans les bureaux et pour les clients ?

Philippe WAHL : Dans les bureaux, ça va créer plus de proximité entre les équipes de la Banque Postale, de La Poste et de la CNP d'être dans le même groupe. La Banque Postale distribue des produits de la CNP mais également des produits ponctuellement d'autres compagnies, tous ceux-là seront apportés à la CNP qui deviendra donc le vecteur unique d'assurance vie de la Banque Postale. Donc, ça apporte des choses en simplifiant la relation avec les clients et ça apporte également un flux d'affaires supplémentaire pour la CNP.

Bruno LE MAIRE : Oui ?

Journaliste : Merci. En termes de gouvernance, ça veut dire que la gouvernance de la CNP sera faite par la Banque Postale ou il y aura quand même une gouvernance propre au sein du groupe ?

Philippe WAHL : Dans la mesure où à l'issue de cette opération, la Banque Postale sera majoritaire au capital de la CNP, elle aura vocation à diriger la CNP en tant que maison mère de la CNP. Mais elle sera contrôlée par la Poste qui elle-même sera contrôlée par la Caisse des dépôts qui gardera ce rôle prépondérant sur l'ensemble de la chaîne de contrôle.

Benoît TOUSSAINT, Journaliste économique pour l'AFP : Oui, bonjour, Benoît Toussaint pour l'AFP. Ce projet de rapprochement entre la Banque Postale et CNP Assurances, il a pendant très longtemps été évoqué mais il n'avait jamais réussi à se concrétiser jusqu'à présent, qu'est-ce qui a fait que c'est aujourd'hui possible, qu'est-ce qui a changé par rapport à des choses passées ? Merci.

Bruno LE MAIRE : Je crois que ce qui a changé, c'est vrai pour cette opération comme pour d'autres, c'est notre volonté de traiter les problèmes à la racine et de porter les transformations en profondeur de notre économie. Nous voulons aider au développement des territoires et nous pensons, je l'ai dit tout à l'heure, que l'État a un rôle majeur à jouer, notamment comme acteur financier et vous noterez cette singularité française, que je revendique, d'avoir désormais le pôle financier public parmi les plus importants au monde, plus de 1 000 milliards d'euros de bilan, c'est une singularité française. Mais c'est aussi une singularité française de refuser que le développement économique ne se concentre que sur quelques points du territoire. On le sait bien, j'ai été trois ans ministre de l'Agriculture, j'ai une passion pour les territoires et en particulier pour les territoires ruraux. On sait bien qu'aujourd'hui, les richesses, les savoirs, les entreprises, les laboratoires de recherche, ils ont une tendance naturelle à se concentrer autour des grandes métropoles. Donc, si nous laissons faire uniquement le marché, nous savons que les richesses économiques se concentreront sur quelques points du territoire. Je pense que ça n'est ni juste ni efficace, ça n'est pas juste pour tous ceux qui habitent d'autres points du territoire et puis, ce n'est pas



efficace notamment du point de vue du développement durable parce que concentrée l'activité économique sur quelques points du territoire, ça abouti à de l'engorgement, des problèmes de transport, des problèmes de saturation. Il y a une place pour la volonté publique et la création de ce grand pôle financier public, il marque cela. Il y a une place pour la volonté publique dans le développement des territoires y compris sur le plan financier. Ça fait des mois que nous travaillons sur cette opération, je veux saluer le travail remarquable qui a été fait par Martin Vial de par l'Agence des participations de l'État. Merci à Martin Vial et à ses équipes pour leur engagement, nous y travaillons quasiment depuis le début du quinquennat d'Emmanuel Macron, le président de la République, le Premier ministre, toutes leurs équipes sont évidemment étroitement associées aux travaux que nous avons conduits ici au ministère de l'Économie et des Finances et après 14 mois, après avoir bien travaillé, le projet est prêt. Je veux aussi saluer le travail étroit que nous avons fait avec Sophie Errante en tant que présidente de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts, les parlementaires comme vous le savez ont un rôle majeur dans le contrôle de la Caisse des dépôts et Consignations et ça restera le cas dans les mois et dans les années à venir. Mais voilà, le projet est prêt, nous y travaillons depuis longtemps et c'est la marque d'un gouvernement qui croit dans la puissance publique.

Cédric DECOEUR : Voilà donc, conférence de presse de Bruno Le Maire à l'issue de l'annonce de ce mariage entre CNP et la Banque Postale. On va bien évidemment continuer à suivre ce dossier avec attention au cours des prochaines minutes.

Journaliste : ... La Banque Postale à l'issue de ce projet, savoir combien est valorisé du coup La Poste après ces apports et que se passera-t-il si l'AMF ne donne pas son feu vert à un retrait de cote de CNP, est-ce que ce projet peut se faire même sans retrait de cote ? Et enfin, dernière question. Pouvez-vous nous dire quelle sera la place de La Poste au sein du groupe Caisse des dépôts, est-ce que ce sera une nouvelle section, entre guillemets, est-ce que les bureaux de poste ont vocation à être de nouveaux points de nouvelles agences, entre guillemets, pour les services de la Caisse des dépôts, est-ce que vous pouvez nous donner quelques détails ?

Éric LOMBARD : C'est cinq ou six questions. En étant bref, non, La Poste ne sera pas une nouvelle section de la Caisse des dépôts. Nous parlons du rapprochement de deux grandes maisons ayant une histoire ancienne et un rôle historique dans notre pays comme le ministre l'a rappelé. Certes, nous deviendrons actionnaires majoritaires de La Poste mais les deux maisons, le groupe La Poste et la Caisse des dépôts, continueront à fonctionner comme deux maisons ayant leur autonomie. Il n'y aura pas d'intégration et il est hors de question que La Poste devienne une filiale de la Caisse des dépôts. L'autonomie et le développement de La Poste seront maintenus et j'insiste d'ailleurs sur le fait que dans ce développement et dans la transformation qui a été conduite par Philippe Wahl et par ses équipiers, il y a un développement international extrêmement important et qu'en accord avec l'État, nous souhaitons que La Poste le poursuive. Cela dit, ce rapprochement permettra d'augmenter les synergies entre les deux maisons et nous avons notamment dans les maisons de services au public, dans le financement du secteur public local, dans tout ce qui est digital, beaucoup de synergies qui ont déjà été entamées et que nous allons continuer à développer au bénéfice des territoires et dans une lutte contre les fractures territoriales qui est dans le mandat de La Poste et qui est dans le mandat que, en accord avec le gouvernement, j'ai voulu le mener à la Caisse des dépôts et qui est notamment porté par le projet de Banque des territoires qui va s'insérer dans cet ensemble. Alors, sur l'actionnariat, on lance une opération à la suite de la décision du ministre sur laquelle nous allons travailler maintenant sur l'organisation précise de cette opération et notamment les questions de valorisation des apports qui permettront de déterminer quels seront les pourcentages de dotations ne sont pas achevés. Comme l'a dit le ministre, la Caisse des dépôts aura plus de 50 % du capital de La Poste, l'État n'ayant pas vocation par ailleurs à descendre au-dessous de la minorité de blocage et elle sera même sensiblement au-dessus. Mais le calage sera défini dans les semaines ou les mois qui viennent. En revanche, pour ce qui concerne la détention de CNP Assurances par la Banque Postale, CNP Assurances, les 42 % que nous détenons seront in fine apportés à la Banque Postale, vont s'ajouter aux 15 % que la Banque Postale ou les 20 % que la Banque Postale va récupérer à l'issue des pactes par la dissolution de Sopassure parce qu'il va permettre à la Banque Postale d'avoir plus de 55 % du capital de CNP Assurances. Enfin, et si je n'ai pas oublié au passage une de vos questions, si la dérogation à l'OPA n'était pas accordée, nous prendrons les décisions qui seront fonctions



des décisions des autorités administratives indépendantes et on s'adaptera à ce moment-là.

Bruno LE MAIRE : Merci à tous.

Journaliste : Peut-être une dernière question, monsieur Le Maire. Désolée, je vais vous faire répéter par rapport à ce que vous avez dit ce matin : est-ce que l'État se désengage de La Poste ?

Bruno LE MAIRE : La Poste reste une entreprise 100 % publique. La Poste sera plus puissante après cette opération qu'avant cette opération et La Poste à six siècles d'existence derrière elle, croyez-moi, celui qui affaiblira La Poste n'est pas né, en tout cas, il ne se trouve pas dans ce ministère. Merci.

Cédric DECOEUR : Voilà donc pour les déclarations de Bruno Le Maire à l'issue du mariage annoncé entre CNP Assurances et la Banque Postale rendu public ce matin.

FIN